



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 431-01-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 431-01-2026 amendant le règlement numéro 431-00-2022 afin d'augmenter le montant maximal pouvant être affecté à la réserve financière destinée à financer les dépenses liées à la tenue des élections municipales partielles et/ou générales de la Ville de McMasterville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 15^e jour du mois d'avril 2026.

Directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard